

Caen, le 10 janvier 2010

C.T.P.D. « Emplois » du 5 janvier 2010

Après le boycott unanime du C.T.P.D. « Emplois » du 18 décembre 2009 par l'ensemble des représentants syndicaux, un nouveau C.T.P.D. a dû être re-convoqué par la direction en date du 5 janvier 2010 avec, pour sujet unique : « Emplois 2010 ».

Non partisans de la politique de la « chaise vide », les **délégués FO-DGFIP du personnel** ont fait le choix de siéger pour discuter, débattre et revendiquer dans l'intérêt des agents et des services.

En préambule au débat, les **délégués FO-DGFIP du personnel** ont lu la déclaration liminaire jointe en annexe.

Pour l'année 2010, ce sont **2.569 emplois supplémentaires qui vont disparaître à la DGFIP** : 1.464 pour la filière fiscale et 1.105 pour la filière publique. Et, au niveau départemental, encore une ponction de 30 emplois, dont **17 pour la seule « filière fiscale »**.

A la demande des **délégués FO-DGFIP**, la situation des effectifs, au 1^{er} décembre 2009, a pu être présentée par la direction : globalement pas de vacances d'emploi.

Conséquence directe : avec la suppression de 17 emplois de catégorie C et, malgré quelques départs à la retraite, « peu de chances » (dixit le président du CTPD) de voir (une fois de plus) le Calvados ouvert au mouvement de mutations du 1^{er} septembre 2010.

Compte tenu des suppressions nettes d'emploi et du plan de qualification, le tableau ci-dessous résume l'impact par catégorie :

	Cat. A	Cat. B	B Géo.	Cat. C	Totaux
Suppressions pures	-1	-7	-1	-8	-17
Requalifications	3	8		-11	0
Evolution nette	2	1	-1	-19	-17

Point par point, vous trouverez ci-dessous une synthèse des échanges que les **délégués FO-DGFIP** ont pu avoir avec les représentants de l'Administration :

Suppressions liées au plan de qualification

- transformation d'un emploi « C » en « B » à la Cellule « Relations Publiques » Délivrante :
 - § justification de l'administration (Adm) : donner encore plus de souplesse dans l'organisation de la Cellule,
 - § commentaire FO-DGFIP (FO) : cette transformation ressemble plus à une opération visant à faire coller emplois et agents déjà affectés !
- § transformation d'un emploi « C » en « B » au CDI Trouville :
 - § Adm : besoin d'encadrement intermédiaire et de technicité supplémentaire lié à la mise en place du SIP,
 - § F.O. : cela ne repose sur aucun élément concret...
- § transformation d'un emploi « C » en « B » au SIEC Caen-Ouest :
 - § Adm : rééquilibrage entre agents « B » et « C » selon un ratio applicable aux autres SIE départementaux,
 - § F.O. : il faut bien trouver des emplois à re-qualifier pour appliquer le plan de qualification !!!
- § implantation d'un « A » à la Direction avec suppression d'un « C » aux services communs :
 - § Adm : le prochain passage en DRFiP modifie le besoin des « compétences »

(mission du « A » tournée vers le Pôle Fiscal),

§ F.O. : profiter de la vacance d'emploi pour le supprimer et le ré-injecter ailleurs serait plus juste...

§ implantation d'un « A » au CDI (SIP) Caen-Ouest et suppression d'un « C » au CDIF Vire

§ Adm : comparaison de la charge entre agents des différents CDIF le justifie,

§ F.O. : il fallait bien, trouver une victime pour compenser la création du poste d'adjoint « A » au futur SIP de Caen-Ouest à financer localement.

Suppressions pures (et ...dures)

§ suppressions liées au développement de [Télé@actes](#)

§ Adm : à partir des chiffres nationaux, application des gains de productivité parallèles avec suppression d'un emploi « C » dans chacune des 6 Conservations des Hypothèques du Calvados.

§ F.O. : pour les **délégués FO-DGFiP**, cette mesure prétendue (!) égalitaire ne l'est en fait pas du tout. Supprimer, par exemple, 1 emploi sur 5 à Vire ou Lisieux ne peut avoir le même retentissement que 1 sur 15 à Caen CH1. De plus, avoir des CH à 4 agents « B » et « C » va rendre encore plus difficile et compliquée la vie au quotidien de ces services et de leurs agents. D'autant plus que les **délégués FO-DGFiP** ont contesté les soit disant gains de productivité liés à [Télé@actes](#).

Pas de tableau explicatif car pas lisible [*serions-nous trop bêtes ?*], mais les **délégués FO-DGFiP** l'ont demandé et l'auront.

§ suppression liée au développement de [TéléIR](#), de la DPR et de la relance amiable

§ Adm : % en amélioration = suppression emploi au CDI Lisieux

§ F.O. : ... et là pas de stats ou encore ratios à présenter...

§ suppression d'un agent « C » aux services communs de Gambetta

§ Adm : l'essentiel (3/4) de l'accueil concerne le CDIF... La direction a annoncé la mise en place très prochaine d'un accueil CDIF dès le poste général d'accueil et ... d'écrans digitaux !!!

§ F.O. : les **délégués FO-DGFiP** ont fait état de la pétition à l'initiative des agents du CDIF s'opposant à récupérer une charge supplémentaire pour un service déjà en difficultés.

Les **délégués FO-DGFiP** ont soutenu cette pétition en insistant lourdement sur les différentes facettes de l'accueil (en particulier, standard téléphonique), mais la direction reste campée sur sa position, même si des comptages vont être réalisés pour confirmer l'opportunité de cette suppression.

Les écrans digitaux auront-ils une option vocale [*humour !*] pour répondre aux éventuelles questions des visiteurs ?

Et puis, quand la DGFiP rabâche et rabâche encore que l'utilisateur est au cœur de la réforme, on peut en douter une nouvelle fois face à ce type de mesure.

§ suppression d'un agent « C » à la FI Trouville

§ Adm : suite à basculement de la charge de Trouville sur Lisieux...

§ F.O. : ...sans que Lisieux y trouve la moindre contrepartie !

§ suppression d'un agent « C » dans services de direction

§ Adm : pour un rééquilibrage en fonction d'un ratio comparatif avec les autres directions du même groupe

§ F.O. : la culture du « ratio » par la direction de la filière fiscale est, à l'évidence, très solidement ancrée !

§ suppression d'un Agent de Service Technique à la BRF

§ justification : équipement des géomètres d'outils de terrain efficaces justifient cette suppression,

§ F.O. : les **délégués FO-DGFiP** ont rappelé les conséquences de cette suppression pour l'agent technique concerné en matière indemnitaire et suivront ce qui sera appliqué à cet agent en terme d'affectation et de, régime indemnitaire.

§ suppressions de 4 emplois dans les SIE

§ Adm : toujours les ratios charges/emplois par comparaison avec le ratio moyen de l'interrégion Ouest ou, mieux encore, celui des 3 meilleures directions de l'interrégion !!! Avec, au final, une ponction de 1 agent « B » à Bayeux et de 1 agent « C » à Caen Est, Caen Nord et Trouville,

- § F.O. : là encore, des suppressions où la logique des ratios n'est pas respectée, mais les ratios se veulent pourtant essentiels dans toutes ces suppressions d'emploi.
- § suppression d'un agent « B » EDRA dans services de direction
- § Adm. : puisque pas pourvu depuis plusieurs années, d'autant plus facile à supprimer... sans douleur !!!
- § F.O. : comme dans la filière gestion publique, les **délégués FO-DGFiP** s'opposent très régulièrement à la direction locale pour la défense de ces emplois du remplacement qui permettent de garder un volant de sécurité et une souplesse évidente pour pallier aux absences.
- § suppression d'un Géomètre « B » au CDIF Caen
- § Adm. : l'application du ratio moyen sur la délégation Ouest donne, au final, un excédent de 1,8 emploi ce qui permet de justifier la suppression de un emploi dans le CDIF le mieux « doté »...
- § F.O. : imparable, cette logique des ratios, mais qu'en est-il de la véritable charge/travail ? Oubliée encore et toujours !!!
- § redéploiement d'un agent « B » de Antenne ICE Lisieux vers ICE Caen
- § Adm. : la crise produit, là aussi, ses effets, la baisse d'activité diminue les opérations fiscales et ... justifie la suppression d'un emploi
- § F.O. : quand, en fin de crise (elle est annoncée régulièrement !), les activités reprendront, la direction reverra, sans le moindre doute, sa position...
- § redéploiement de deux agents « A » du SIEC Caen Ouest vers Pôle Fiscal de la DRFiP
- § Adm. : le SIEC de Caen-Ouest va perdre une partie de ses missions au bénéfice du Pôle Fiscal de la direction
- § F.O. : pas de précision sur le calcul de la charge effective de travail basculée vers la direction, mais 2 emplois transférés

Conclusions :

Il est évident que les explications fournies n'ont absolument pas donné satisfaction. D'année en année et d'exercice en exercice, l'hémorragie continue...

L'essentiel des justifications se fait par comparaison avec les charges d'unités voisines locales ou régionales mais sans s'occuper de ce que représente la charge « travail » effective exigée des agents (sans omettre la pression grandissante des indicateurs et autres outils de direction).

Dans la filière fiscale, la « liberté » de choix est très largement laissée aux directions locales à qui il revient de « trancher dans le vif ».

Exercice d'autant plus compliqué que les agents n'en peuvent plus de ces réformes qui n'ont de finalité qu'un moindre coût du service public sans que la question de « quel service public pour les Français ? » ait été posée préalablement.

La pression toujours plus grande ne fait que détériorer encore un peu plus les conditions de travail.

Ce sont tous ces arguments et revendications que les délégués FO-DGFiP ont tenu à exprimer aux représentants de la Direction Locale.

à Vote « **CONTRE** » des délégués FO-DGFiP sur les propositions de suppressions d'emploi.

Les délégués FO-DGFiP en C.T.P.D.

Françoise DIMICOLI Frédéric GABRIELLE Géraldine TANQUEREL
Jean-Marc LECOUCVEY (expert)

**Si ce compte-rendu suscite des interrogations ou demande de précisions,
ne pas hésiter à prendre contact**

par mail : fo.014@cp.finances.gouv.fr ou par tél. au 02-31-38-34-61.